

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016/88
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT SUR LE SITE DE LA TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 21 juin 2016

La séance est ouverte

Le 28 juin de l'année deux mille seize à 18 h 30
aux Halles de Gascogne à Léognan

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M.LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	A	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	Mme BENCTEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M.MAYEUX	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	E	M.GACHET	Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	A		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	M.CLEMENT
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M.DE MONTESQUIEU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT SUR LE SITE DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1 portant sur le développement économique

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2003 n° 2003/64, concernant le transfert du site Montesquieu au profit de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu la décision d'autorisation de défrichement n° 05-149 en date du 31 mars 2006 ;

Vu la décision d'autorisation de défrichement n°15-103 en date du 21 septembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de la commission DEVECO du 31 mai 2016 ;

La Communauté de Communes de Montesquieu, au titre de l'exercice de sa compétence développement économique, est l'aménageur et le gestionnaire du Site Montesquieu, sis à Martillac. Elle a acheté le 29 avril 2004 auprès du Conseil Général, 45ha10a09ca (parcelles D730, D733 et D770) en vue d'aménager une extension du site de la Technopole Bordeaux Montesquieu, dédiée à des entreprises dans les secteurs d'activités des écotechnologies, biotechnologies, de la viti-viniculture et de l'électronique-numérique.

En 2007, 18 ha ont été aménagés en vue d'être commercialisés par la Communauté de Communes.

Une autorisation de défrichement sur 11ha a été renouvelée le 21 septembre 2012 dans le cadre de la poursuite de la commercialisation. A ce jour, 8 hectares non défrichés restent à commercialiser.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment par la Communauté de Communes de Montesquieu afin d'y implanter un restaurant d'entreprises, une pépinière d'entreprises, un incubateur, un espace de co-working et un fablab, il convient de demander une autorisation de défrichement sur des parcelles supplémentaires.

Enfin, plus généralement, la Communauté de Communes envisage une nouvelle tranche d'aménagement de terrains à commercialiser, au cours des 5 prochaines années.

Cette nouvelle demande d'autorisation de défrichement porterait sur 20ha 58a 64ca

Il convient donc de demander une autorisation de défrichement sur 20ha 58a 64 ca sur les parcelles ci-dessous.

N° parcelle	Superficie
D504	0ha 32a 26ca
D580	0ha 56a 38ca
D627	0ha 55a 86ca
D688	0ha 28a 48ca
D762	0ha 17a 36ca
D726	0ha 26a 58ca
D763	1ha 88a 24ca
D767	0ha 59a 35ca
D768	1ha 49a 27ca
D769	0ha 60a 12ca
D890	0ha 28a 78ca
D885	0ha 15a 47ca
D1015	13ha 40a 49ca
Total	20ha 58a 64ca

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Décide** de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles ci-dessus pour un total de 20ha 58a 64ca auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
2. **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette demande d'autorisation
3. **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles à la réalisation de la présente délibération

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 28 juin 2016
Le Président
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CTM'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRITOIRES ET DE LA MER' around the perimeter.

TABLEAU DES SURFACES à DEFRICHER

n° de parcelle	Surface à défricher
D 504	0ha 22a 26ca
D 580	0ha 26a 30ca
D 627	0ha 35a 80ca
D 688	0ha 28a 46ca
D 837	0ha 24a 90ca
D 762	0ha 17a 30ca
D 726	0ha 26a 58ca
D 763	0ha 88a 24ca
D 767	0ha 59a 35ca
D 768	0ha 49a 27ca
D 769	0ha 60a 12ca
D 848	0ha 57a 07ca
D 849	0ha 51a 38ca
D 850	0ha 50a 15ca
D 861	0ha 24a 22ca
D 862	0ha 23a 63ca
D 869	0ha 00a 90ca
D 890	0ha 28a 78ca
D 885	0ha 15a 47ca
D 888	0ha 40a 25ca
D 990	0ha 61a 76ca
D 994	0ha 08a 20ca
D 996	0ha 73a 92ca
D 861	0ha 24a 22ca
D 930	0ha 36a 78ca
D 1010	0ha 16a 77ca
D 1005	0ha 25a 12ca
D 1007	0ha 16a 66ca
D 1000	0ha 82a 30ca
D 1015	13ha 40a 49ca
D 1016	0ha 40a 31ca

solde 2012 à défricher : 8ha 34a 30ca
 demande pour 2016 : 20ha 58a 64ca



Service Technique Communautaire
 N° 10000000000000000000
 33405 - MONTILLAC
 05 57 42 40 19
 technopole@montesquieu.fr

TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

DOSSIER DE DEFRICHEMENT 2016